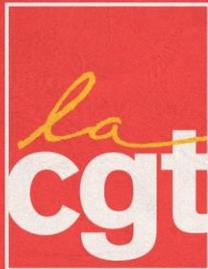


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## Traite des Êtres Humains dans le Tarn – Ce sont les victimes qui trinquent !

Le 29 Avril lors d'une visite de contrôle dans le restaurant « Saveurs Gourmandes » à Albi, dans le Tarn, l'inspection du travail découvre que cet établissement embauchait et logeait au moins 6 personnes dans des conditions pour le moins indignes.

Les faits accablants établis par l'inspection du travail devraient inciter les services de l'état à prendre la mesure de leurs responsabilités face à ce qui apparaît, une fois encore comme un cas emblématique de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

L'arrêté du 7 mai 2024 portant fermeture d'un « hébergement collectif » montre l'indignité des conditions dans lesquelles les 6 travailleurs recensés à ce stade ont été littéralement parqués.

Les constats publiés sont sans appel, absence de moyen de chauffage et d'aération, mezzanine encombrée de déchets, matelas posés à même le sol sans draps, placard dissimulé ouvrant sur une « zone dissimulée », atmosphère nauséabonde etc...

Il apparaît que ces 6 hommes avaient été pris en charge par un rabatteur parisien et envoyés à Albi pour y exercer un travail. Sous la pression de cet homme de main, ils ont été contraints d'accepter de se munir de faux documents au prétexte d'accéder à l'emploi espéré.

Dès leur arrivée, ils vont vivre durant plusieurs mois un véritable cauchemar qui ne se résume pas à cet habitat indigne. Rémunérés 3,50 € de l'heure, travaillant jusqu'à 12 heures par jour et cela 6 jours sur 7, Ils n'ont eu le droit de manger que les restes de clients, qu'ils devaient payer et étaient relégués dans une pièce reconnue insalubre sans fenêtres, sans lits mais devaient néanmoins s'acquitter d'un loyer directement prélevé sur leur salaire.

On peut facilement imaginer le traumatisme subi par ces travailleurs dont la vulnérabilité a été à tous les maillons de la chaîne utilisée cyniquement pour leur faire accepter des conditions de vie et de travail bafouant toutes les règles de droit.

Pour autant, les services de l'état se sont contentés à ce jour de procéder à la fermeture dudit « hébergement collectif » tandis que le restaurant peut continuer à fonctionner comme si de rien n'était.

Pire, les six travailleurs contraints par le rabatteur à se munir de faux titres se voient aujourd'hui victimes d'un signalement des services préfectoraux auprès du procureur de la république au motif d'être détenteurs de documents contrefaits, et ont même été placé en garde à vue à l'issue du contrôle.

Alors que le gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains, nous nous inquiétons de l'extrême frilosité dont le parquet fait montre pour retenir la qualification de traite des êtres humains par le travail et déplorons le zèle des services préfectoraux à l'endroit de travailleurs qui devraient bénéficier d'un accompagnement à la mesure des souffrances dont ils ont été victimes.

À ce jour, seuls les services de l'inspection du travail ont agi en ce sens en permettant que les conditions de vie et de travail évoquées soient établies.

L'union départementale CGT du Tarn et l'ensemble de la CGT réaffirment leur engagement aux côtés de ces travailleurs et leur détermination à tout mettre en œuvre pour que les services de l'état nomment les dommages subis en retenant la qualification de traite et en tirent toutes les conséquences du point de vue de la prise en charge et de la protection des victimes.

Montreuil, le 22 mai 2024